



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le N° 3079, parution au J.O du 23 mars 1973

Commission Sportive

Ami(e)s Président(e)s et Capitaines,

NOTE IMPORTANTE A DIFFUSER A TOUS

Le Championnat Départemental 2009 sera comme celui de 2008 - sélection – Tir qualificatif +duels

- Les archers se préinscrivent sur le site départemental (www.cd77arc.free.fr), au plus tard **le 18 Janvier 2009 dernier délai , il n'y aura aucune dérogation** Ils indiquent obligatoirement leur adresse courriel, ou celle de leur association* leur n° de téléphone.
- Le 20 Janvier, je confirme, les sélections aux archers par courriel* (dans ce cas précis l'association devra contacter rapidement les Archers sélectionnés, le CD 77 n'étant pas responsable du retard et des conséquences de non sélection) , ou par téléphone.
- Après avoir reçu cette confirmation, les archers doivent envoyer à mon adresse :
Mr Yannick PETIT
7 allée des Terrasses
77200 TORCY
– **dans le délai impératif de 3 jours ouvrés** – un chèque de 6 euros établi à l'ordre du *CD77 tir à l'arc*.
La sélection est validée à la réception du chèque.
- À J-9 environ, je comptabilise les inscriptions et si les quotas ne sont pas atteints, je descends dans le classement pour contacter d'autres archers.

Tout archer ayant réglé sa participation qui ne se présente pas à la compétition sans excuse valable sera exclu pendant 2 années consécutives **sur tous les Championnats Départementaux.**

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Amitiés sportives,

Yannick PETIT